

## Commune de Vineuil-Saint-Firmin

### COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : AC/CN/0137

### Séance du 13 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le treize juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 10

Votants : 15

Date de convocation

02/07/2020

Date d'affichage

02/07/2020

**Etaient présents** : Monsieur François LANCERAUX, Maire

Mme Corry NEAU, M. Jean-Marc VINCENTI, M. Stéphane GIANNETTI,  
Adjoints au Maire

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT,  
Mme Laurence BERGHGRACHT, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE,  
Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux

**Absents excusés et représentés** :

Mme Elodie ANGELES GUESNET avec pouvoir à Dominique BLAIR

Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET avec pouvoir à Corry NEAU

Mme Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à Stéphane GIANNETTI

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à Marc-Henri DE BUSSCHERE

**Secrétaire de séance** : Mme Corry NEAU

Monsieur François LANCERAUX, Maire de la Commune déclare la séance ouverte à 20h00.

Il demande si le compte rendu de la séance du 08 juin dernier appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



### ORDRE DU JOUR

## 1-COMPTE ADMINISTRATIF-COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019- AFFECTATION DE RESULTATS 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, adjointe au Maire en charge des finances qui présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2019.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	CA 2019
011	Charges à caractère général	420 085,62 €
012	Charges de personnel	431 502,01 €
014	atténuation de produits	212 862,00 €
042	Opérations ordre	0,00 €
65	Autres charges de gest. cour	101 096,52 €
66	Charges financières	12 738,67 €
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>1 178 284,82 €</b>
67	charges exceptionnelles	260,19 €
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		<b>1 178 545,01 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	CA 2019
001	Déficit antérieur	0,00 €
16	Emprunts	57 172,89 €
20	frais étude- logiciels	13 543,12 €
204	Subvent équipt versées	169 901,80 €
21	inst gales	285 360,25 €
22	Immos reçues en affectation	0,00 €
040	Opérations d'ordre	1 320,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 040,00 €
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>534 302,57 €</b>
020	Dépenses imprévues	0,00 €
		<b>534 302,57 €</b>

	RECETTES	CA 2019
002	excédent antérieur	
013	Atténuation de charges	14 084,68 €
042	opérations ordre	1 964,51 €
70	produits de services	84 641,64 €
73	Impôts et taxes	1 029 233,51 €
74	dotations et participations	181 158,46 €
75	autres produits gestion courante	39 212,65 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	51 520,50 €
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>1 401 815,95 €</b>

	RECETTES	CA 2019
001	excédent antérieur	
1068	excédent fonct capitalis	85 450,00 €
10222	FCTVA	19 992,01 €
10226	taxe aménagement	10 144,99 €
13	subventions	65 399,12 €
16	emprunt	838,60 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	5 040,00 €
40	opération ordre	0,00 €
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>186 864,72 €</b>

<b>2019</b>	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	223 270,94 €
	excédent antérieur	949 776,55 €
		<b>1 173 047,49 €</b>

<b>2019</b>	<b>DEFICITE INVESTISSEMENT</b>	-347 437,85 €
	excédent antérieur	-41 279,08 €
		<b>-388 716,93 €</b>

excédent total  
**994 514,17 €**

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil de procéder au vote du compte administratif.

Madame NEAU demande si le compte administratif tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulées, elle propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil.

## COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNAL

Vu la délibération n°1a du 13 juillet 2020, présentant et votant le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2019,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Communal 2019 du receveur.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation des résultats en 2020 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		949 776,55 €	41 279,08 €		41 279,08 €	949 776,55 €
Opérations de l'exercice	1 178 545,01 €	1 401 815,95 €	534 302,57 €	186 864,72 €	1 712 847,58 €	1 558 680,67 €
Totaux	1 178 545,01 €	2 351 592,50 €	575 581,65 €	186 864,72 €	1 754 126,66 €	2 538 457,22 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>1 173 047,49 €</b>	<b>388 716,93 €</b>			<b>784 330,56 €</b>

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 1068/2016

Besoin de financement

**388 716,93 €**

au compte 001 investissement dépenses BP 2020

Excédent de financement

au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser

**186 448,51 €**

**83 519,80**

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/19 et BP/20

Besoin de financement des restes à réaliser

**102 928,71 €**

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

**491 645,64 €**

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

**491 646 €**

au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette.

**681 401,49 €**

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de résultat 2019 sur le budget primitif 2020.

## **2-TAUX D'IMPOSITION 2020**

Madame NEAU rappelle les taux d'impositions communaux 2019:

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2019	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Et propose de conserver ces taux sans augmentation.

Taux d'impositions communaux 2020 :

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2020	11,89 %	29,47 %	17,65 %

Madame NEAU précise que les taux proposés n'ont pas évolué depuis l'année 2017 et devrait rapporter environ 945 000 € de recettes.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## **3-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Madame NEAU présente le budget primitif compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
011	Charges à caractère général	389 947,72
012	Charges de personnel	425 120,21
014	atténuation de produits	212 862,00
042	Opérations ordre	18 366,00
65	Autres charges de gest. cour	127 592,87
66	Charges financières	11 632,28
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>1 185 521,08</b>
67	charges exceptionnelles	306 049,74
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	177 828,16
023	virement section INVT	310 201,75
		<b>1 979 600,73</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
001	Déficit antérieur	388 716,93
16	Emprunts	57 078,74
20	frais étude- logiciels	63 826,00
204	Subvent équipt versées	110 517,89
21	inst gales	382 612,67
22	Immos reçues en affectation	41 892,43
040	Op2rations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>1 044 644,66</b>
020	Dépenses imprévues	0,00
		<b>1 044 644,66</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
002	excédent antérieur	681 401,49
013	Atténuation de charges	3 000,00
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	65 650,00
73	Impôts et taxes	1 011 795,00
74	dotations et participations	179 816,90
75	autres produits gestion courante	37 881,84
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	55,50
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>1 979 600,73</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
001	<b>excédent antérieur</b>	0,00
1068	excédent fonct capitalis	491 646,00
10222	FCTVA	49 032,11
10226	taxe aménagement	10 000,00
13	subventions	183 764,80
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	310 201,75
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	0,00
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>1 044 644,66</b>

Madame NEAU présente les principaux projets communaux au titre de l'année 2020 et les demandes de subventions qui y seront associées :

1. Travaux peinture Mairie, détecteurs éclairages intérieurs, acquisition de mobilier pour la salle du conseil municipal, rideaux ignifugés pour la salle du conseil municipal : DETR+ Conseil Départemental
2. Luminaire rue de l'Égalité : DETR+ Conseil Départemental
3. mise aux normes des locaux scolaires – fenêtres et portes école dans une classe maternelle – fenêtres dans une classe école primaire – peintures école maternelle – réfection sols - remplacement robinetterie école maternelle covid 19 – VMC école maternelle : DETR+ Conseil Départemental
4. Mise aux normes Robinetterie centre communal covid 19 – détecteur entrée bâtiment : DETR+ Conseil Départemental

5. Ancienne poste – travaux peinture : DETR
6. Passages piétons rue de Chantilly (2) et 1 rue duchesse de chartres : DETR+ Conseil Départemental
7. Cavurnes et columbarium pour le cimetièrre : DETR+ Conseil Départemental
8. Aménagement stabilisé sur la placette entre les jeux et l’abri bus : DETR + Conseil Départemental
9. Jeu arc - Phase 2 local annexe et arches : Conseil Départemental + PNR
10. Rénovation thermique de la mairie – isolation du sol et du grenier ainsi que de la toiture : DSIL
11. Rénovation du presbytère : Conseil Départemental

Madame NEAU demande s’il y a des questions sur ce qui a été présenté.

Monsieur DE BUSSCHERE demande à quoi correspond l’atténuation de produits.

Madame NEAU explique qu’il s’agit du FNGIR (Fond National de Garantie des Ressources) mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle afin de compenser les conséquences financières dues à cette réforme.

Monsieur FAURE demande si pour ce qui concerne les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles il s’agit d’une provision ? Doit-elle être obligatoirement dépensée ?

Madame NEAU répond qu’il s’agit bien de notre réserve, ces inscriptions sont nécessaires pour équilibrer le budget puisque celui-ci doit être voté en équilibre. Cela servira en cas de besoin et nouveaux dossiers.

Monsieur DE BUSSCHERE interroge Madame NEAU sur les revenus de valeur mobilière pourquoi rien n’est inscrit. Il n’y a pas d’inscription à prévoir.

Monsieur FAURE interroge Madame NEAU au sujet des demandes de subventions que la commune va adresser à l’Etat, au Département et au PNR afin de savoir si ces dernières sont toujours acceptées.

Madame NEAU répond par la négative, il est nécessaire de prioriser nos demandes afin que les plus importantes soient subventionnées.

A noter que pour aider les collectivités, le Conseil Départemental a décidé d’augmenter le taux communal de 10 % ce qui permettra, si la subvention est accordée, d’obtenir 39 % au lieu des 29 % habituels. Ceci pour aider aux investissements et ainsi apporter également une aide aux entreprises oisiennes.

Madame SIEG demande pour quels travaux le PNR avait accordé 70 %.

Il s’agissait de la phase 1 des travaux de restauration du Square du Jeu d’Arc. Pour ce qui est de la phase 2 le pourcentage n’est pas encore connu mais il ne sera certainement pas aussi important que pour la phase 1.

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame NEAU rend la parole à Monsieur Le Maire.

Ce dernier propose au conseil de passer au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2020 qui peut se résumer ainsi:

*Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 979 601 €*

*Dépenses et Recettes d'investissement : 1 044 645 €*

**Soit un budget global de 3 024 249 €**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

Madame NEAU présente au conseil les subventions comme suit :

	2018	2019	2020
<b>AMIS REUNIS</b>	770€	770€	<b>770 €</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	450€	450€	<b>600 €</b>
<b>ARDENTE</b>	2 500€	2 500€	<b>2 500 €</b>
<b>COOPERATIVE SCOLAIRE</b>	800 €	800€	<b>800 €</b>
<b>A.S.E.C</b>	150 €	150€	<b>150 €</b>
<b>FOYER DES TOUT-PETITS</b>	43 000€	43 000€	<b>45 000€</b>
<b>TENNIS CLUB DE VINEUIL SAINT FIRMIN</b>	200 €	-€	<b>200 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'en plus des 43 000 € attribués chaque année au Foyer des Tout Petits, une subvention exceptionnelle de 2 000 € est octroyée au titre de l'année 2020, pour permettre la réalisation de travaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5- COMPTE ADMINISTRATIF- COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2019- AFFECTATION DE RESULTATS 2020**

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Madame NEAU, présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	CA 2019
011	Charges à caractère général	6 259,31 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	atténuation de produits	0,00 €
042	Opérations ordre	39 489,00 €
65	Autres charges de gest. cour	0,00 €
66	Charges financières	25,60 €
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>45 773,91 €</b>
67	charges exceptionnelles	0,00 €
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		<b>45 773,91 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	CA 2019
001	Déficit antérieur	
16	Emprunts	11 425,15 €
20	frais étude- logiciels	6 552,00 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	Installations gales	12 114,00 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>369,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	0,00 €
		<b>30 460,15 €</b>

	RECETTES	CA 2019
002	excédent antérieur	
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	opérations ordre	369,00 €
70	produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	dotations et participations	0,00 €
75	autres produits gestion courante	34 682,09 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>35 051,09 €</b>
<b>2019</b>	<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT</b>	<b>-10 722,82 €</b>
	excédent antérieur	106 079,30 €
		<b>95 356,48 €</b>

	RECETTES	CA 2019
001	excédent antérieur	
1068	excédent fonct capitalis	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €
10226	taxe aménagement	0,00 €
13	subventions	9 808,00 €
16	emprunt	0,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
40	opération ordre	39 489,00 €
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>49 297,00 €</b>

<b>2019</b>	excédent invt	18 836,85 €
	excédent antérieur	63 816,71 €
		<b>82 653,56 €</b>

excédent total  
**178 010,04 €**

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif du budget eau et assainissement.

Madame NEAU, demande si le compte administratif du service des eaux tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, elle propose le passage au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire étant sorti, adopte le compte administratif du budget du service des eaux de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Vu la délibération n°5a du 13 juillet 2020, présentant et votant le Compte Administratif du budget l'eau de l'exercice 2019,

Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de l'eau 2019 du receveur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **AFFECTATION DE RESULTATS**

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat en 2020 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		106 079,30 €		63 816,71 €	- €	169 896,01 €
Opérations de l'exercice	45 773,91 €	35 051,09 €	30 460,15 €	49 297,00 €	76 234,06 €	84 348,09 €
Totaux	45 773,91 €	141 130,39 €	30 460,15 €	113 113,71 €	76 234,06 €	254 244,10 €
Résultat de clôture (=CA)		<b>95 356,48 €</b>		<b>82 653,56 €</b>		<b>178 010,04 €</b>

(1) déficit ou excédent cumulé 2015 moins 1068/2016

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

		au compte 001 investissement dépenses BP 2020
	<b>82 653,56 €</b>	au compte 001 investissement recettes BP 2020
<b>138 663,00€</b>	<b>54 000,00 €</b>	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/19 et BP/20
<b>84 663,00 €</b>		
	<b>2 009,44 €</b>	
	<b>2 010,00 €</b>	au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette.
	<b>93 346,48 €</b>	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2020

## **6-BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2020**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
011	Charges à caractère général	9 200,00
012	Charges de personnel	0,00
014	atténuation de produits	0,00
042	Opérations ordre	41 500,00
65	Autres charges de gest. cour	0,00
66	Charges financières	22,47
	<b>TOTAL charges fonctionnement</b>	<b>50 722,47</b>
67	charges exceptionnelles	63 996,45
022	Dépenses imprévues 7,5% du total charges de fonctt	7 608,37
023	virement section INVT	5 319,19
		<b>127 646,48</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2020</b>
001	Déficit antérieur	0,00
16	Emprunts	11 450,75
20	frais étude- logiciels	7 593,00
204	Subvent équipt versées	0,00
21	inst gales	166 070,00
040	Opérations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>TOTAL Charges invest</b>	<b>369,00</b>
020	Dépenses imprévues	0,00
		<b>185 482,75</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
002	excédent antérieur	93 346,48
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	300,00
70	produits de services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	dotations et participations	0,00
75	autres produits gestion courante	34 000,00
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	<b>TOTAL produits fonctionnement</b>	<b>127 646,48</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2020</b>
001	<b>excédent antérieur</b>	<b>82 653,56</b>
1068	excédent fonct capitalis	2 010,00
10222	FCTVA	0,00
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	54 000,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	5 319,19
041	Opérations patrimoniales	0,00
40	opération ordre	41 500,00
	<b>TOTAL produits invest</b>	<b>185 482,75</b>

**le Budget primitif 2020 du Service des EAUX** qui peut se résumer ainsi:

*Dépenses et Recettes d'exploitation : 127 646 €*

*Dépenses et recettes d'investissement : 185 483 €*

**Soit un Budget global de 313 129 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le budget de l'eau pour l'exercice 2020.

## **7. ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de créer une commission d'appel d'offres, il est procédé à l'élection des trois membres titulaires.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres titulaires de la Commission d'appel d'offres au scrutin de liste.

Nombre de listes présentées : DEUX

CANDIDATS TITULAIRES LISTE 1 Jean-Marc VINCENTI, Patrick BARRETT, Sylvie  
DUFOSSE VIOLET

CANDIDATS TITULAIRES LISTE 2 Marc-Henri DE BUSSCHERE, Jean-Noël GAUTHIER,  
Sophie SIEG

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Madame Dominique BLAIR, doyenne d'âge, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZERO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

12 VOIX pour la liste 1 et 3 voix pour la liste 2.

Selon le mode de calcul à la proportionnelle au plus fort reste, les résultats sont les suivants :

LISTE 1 : Jean-Marc VINCENTI-Patrick BARRETT

LISTE 2 : Marc-Henri DE BUSSCHERE

**Ont été proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :**

**Jean-Marc VINCENTI-Patrick BARRETT-Marc-Henri DE BUSSCHERE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **8-ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la délibération n°11 en date du 13 juillet 2020, proclamant l'élection des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Il est à présent procédé à l'élection de membres suppléants.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres suppléments de la Commission d'appel d'offres au scrutin de liste.

Nombre de listes présentées : DEUX

CANDIDATS SUPPLEANTS LISTE 1 Corry NEAU, Loïc BIZEAU, Nicolas FAURE

CANDIDATS SUPPLEANTS LISTE 2 Jean-Noël GAUTHIER, Sophie SIEG, Marc-Henri DE BUSSCHERE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Madame Dominique BLAIR, doyenne d'âge, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZERO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

12 VOIX pour la liste 1 et 3 voix pour la liste 2.

Selon le mode de calcul à la proportionnelle au plus fort reste, les résultats sont les suivants :

LISTE 1 : Corry-NEAU-Loïc BIZEAU

LISTE 2 : Jean-Noël GAUTHIER

**Ont été proclamés membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :**

**Corry NEAU-Loïc BIZEAU-Jean-Noël GAUTHIER**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **9-CHOIX DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que cette commission se réunit une fois par an en présence d'un représentant du service des impôts de Senlis.

Elle a pour but de valider les propositions faites par le service des impôts sur deux points :

- l'augmentation des valeurs locatives des habitations ayant fait l'objet de travaux suite à permis de construire ou déclaration préalable
- le montant de taxe foncière qui sera appliqué à ces habitations

Le Conseil Municipal doit désigner 24 personnes : 12 titulaires et 12 suppléants.

Cette liste de noms est ensuite transmise au service des impôts qui en retiendra 12 : 6 titulaires et 6 suppléants.

Nous informerons les candidats de leur nomination dès que le service des impôts aura fait son choix.

**TITULAIRES :**

	<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Taxe</b>	<b>Profession</b>
1	VINCENTI	Jean-Marc	1 rue de Chantilly 60500 Vineuil Saint Firmin	TH -TFB	Retraité
2	DUFOSSE	Sylvie	7 rue du Docteur Calmette 60500 Vineuil Saint firmin	TH – TFB	Responsable administrative
3	NEAU	Christian	22 avenue de la Bouleautière 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
4	BIZEAU	Loïc	4 rue de Senlis 60500 Vineuil Saint Firmin	TH+TFB	Technicien de maintenance
5	SINISCALCO	Véronique	7 Rue du Dr Schweitzer 60500 Vineuil St firmin	TH – TFB	Directrice Ecole
6	FAURE	Nicolas	8 rue des Sœurs 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
7	GIANNETTI	Stéphane	5 rue des Violettes 60500 Vineuil Saint Firmin	TH+ TFB	Enseignant
8	DELCLAUX	André	Le Courtillet 60500 Vineuil St firmin	TH – TFNB	Agriculteur
9	SIEG	Sophie	17 Hameau bois du Ludde 60500 Vineuil St Firmin	TH+ TFB	Ingénieur
10	DUPRIEZ	Henri	14 Rue Embarcadère 60500 Chantilly	CFE	Entrepreneur Scierie
11	BLAIR	Dominique	3 rue Georges Dauchy 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraîtée
12	COUSIN	Gilles	45 rue du Connétable 60500 Chantilly	NBPB	Propriété forestier

**SUPPLÉANTS :**

	<b>NOMS</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Adresse</b>	<b>Taxe</b>	<b>Profession</b>
1	NEAU	Corry	22 Ave de la Bouleautière 60500 Vineuil St firmin	TH – TFB	Retraitée
2	TOROSANI	Catherine	1, Le Courtillet 60500 Vineuil St firmin	TH	Adjoint Administratif
3	BLIN	Christophe	17 rue Dr.Schweitzer 60500 Vineuil St firmin	TFB – TP	Pharmacien
4	SARAMITO	Marcel	11 Hameau du Bois du Ludde 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
5	CATHELAIN	Maurice	3 rue Beaumarchais 60500 Vineuil St Firmin	TH-TFB	Retraité
6	MALAQUIN	Jean-Pierre	6 rue de la République 60500 Vineuil Saint Firmin	TH-TFB	Retraité
7	THIMONNIER	Valérie	1 bis rue Georges Dauchy 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Adjoint Administratif
8	GUESNET	Elodie	23 rue de la Duchesse de Chartres 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Chargée de communication
9	BERGHGRACHT	Laurence	13 rue des Sœurs 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Conjoint collaborateur
10	THIERRY	François	21 avenue de la Bouleautière 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Retraité
11	GAUTHIER	Jean-Noël	2 rue de Saint Leu 60500 Vineuil Saint Firmin	TH - TFB	Ingénieur
12	MARVILLE	Thierry	25 rue Louis Blanchet 60300 AUMONT EN HALATTE	NBPB	Propriétaire forestier

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette liste qui sera envoyée à la Direction Générale des Impôts.

### **10-NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUPPLEMENTAIRES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU S.I.C.T.E.U.V**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 08 juin dernier, le Conseil avait déjà désigné un titulaire Madame Neau et un suppléant Monsieur Vincenti mais les statuts du SICTEUV prévoient deux titulaires et deux suppléants.

C'est pourquoi le Maire propose de désigner deux représentants supplémentaires :

- Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, membre titulaire
- Madame Sophie SIEG, membre suppléant

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **11-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES RESEAUX D'ELECTRICITE (RODP)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une redevance versée par ENEDIS et qui n'avait pas été mise à jour depuis 1956.

Cette redevance est versée chaque année, en fonction notamment de la population totale communale et du taux de revalorisation qui s'élève à 38,86%

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **12-CONVENTION PARTICULIERE AVEC GRDF POUR LA TÉLÉRELÈVE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que cet équipement, qui entre dans le cadre du déploiement des compteurs communicants gaz, permettra de relever à distance les consommations de gaz de la commune.

Par ailleurs, cette convention particulière s'inscrit dans la convention cadre déjà conclue avec GRDF.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet de convention particulière avec GRDF et autorise le Maire à signer cette convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **13-CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE POUR L'ACQUISITION DE MASQUES CHIRURGICAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la préparation du déconfinement, en avril dernier, la CCAC a proposé à l'ensemble de ses communes membres de procéder à un achat mutualisé de masques chirurgicaux pour les agents communaux et les personnels des crèches.

Cet achat mutualisé a permis d'obtenir un tarif préférentiel de 0,55 € par masque.

La commune a décidé de se doter de 4 000 masques.

Il apparaît maintenant nécessaire de régulariser cette commande de masque en signant, avec la CCAC, une convention de mandat afin que cette dernière puisse émettre un titre de recettes.

A noter que l'Etat prendra en charge 50 % du coût total de cette commande et que le titre émis par la CCAC tiendra compte de cette déduction.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord, pour signer la convention de mandat avec la CCAC.

**Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour signer cette convention.**

#### **14-PROJET DE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA POLICE MUNICIPALE DE CHANTILLY**

Monsieur le maire explique la volonté de la Municipalité de mettre en place une convention avec la police municipale de Chantilly afin que cette dernière puisse intervenir sur le territoire communal.

Ce projet en est aux prémices - il s'agit ici d'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache auprès de la police municipale de Chantilly pour entamer des discussions avec eux et élaborer un projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.**

#### **15-MISE EN PLACE D'UN PORTAIL DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT EN LIGNE DES REPAS DE CANTINE ET DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIANNETTI, adjoint en charge des affaires scolaires. Ce dernier explique que le projet de mise en place de services de paiement en ligne entre à présent dans un projet plus global de gestion externe et que ce projet n'est pas encore finalisé.

Monsieur le Maire propose donc que ce point soit annulé et présenté à nouveau au prochain Conseil Municipal.

#### **16- CONVENTION RELATIVE A L'INCINÉRATION DES CADAVRES D'ANIMAUX TROUVÉS ET CONDUITS CHEZ LE VÉTÉRINAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a dans l'obligation de s'occuper des cadavres d'animaux errants qui seraient trouvés sur son territoire.

Elle doit les conduire chez le vétérinaire qui doit procéder à leur incinération. Une facture sera ensuite transmise à la commune.

Le coût des incinérations est la suivant : chat : 59.50 €  
chien de moins de 20 kg : 63.75 € - chien de 20 à 35 kg: 68 € - chien de plus de 35 kg: 76.50 €

Il demande au Conseil son accord pour signer cette convention avec le Docteur de Diesbach.

**Le Conseil donne son accord à l'unanimité.**

### **17-CREATION D'UN COMITÉ DE VOISINAGE**

Monsieur le Maire exprime la volonté de la commune de créer un comité de médiation de voisinage.

Ce Comité sera composé de trois élus spécialisés, Monsieur Patrick BARRETT, Monsieur Nicolas FAURE et Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE et aura pour rôle :

- D'accueillir les demandes écrites des Vinoliens et de vérifier si une médiation est appropriée,
- De prendre contact, si nécessaire, avec les personnes concernées par le conflit,
- D'assurer un suivi si les parties le désirent,
- Si la médiation n'est pas appropriée ou n'aboutit pas, de proposer un service adéquat (médiation familiale, conjugale, protection de la jeunesse, prud'hommes, inspection du travail, centre communal d'action sociale, etc...).

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour la création de ce comité.

Monsieur De Busschère rappelle qu'une loi de 2019 est venue créer le médiateur territorial et qu'il est important de ne pas confondre médiation et conciliation. Le médiateur doit respecter un certain nombre de chose et notamment ne pas être élu au sein de la collectivité. C'est pourquoi il est important ici de ne pas se tromper d'appellation car le mot médiation peut avoir une force très important qui pourrait engager la responsabilité des membres du futur comité et du Maire si une erreur d'appréciation était commise ou si un protocole de médiation était signé entre deux parties et n'aboutissait finalement pas au résultat escompté.

Monsieur le maire comprend les dires de Monsieur De Busschère et pense qu'il faudrait qu'un rendez-vous soit organisé avec Monsieur Van Lierde, responsable du comité de médiation de la Ville de Chantilly, afin que tous ces points puissent être éclaircis et que le comité soit créé sur des bases solides.

Pour Monsieur Faure le médiateur territorial arbitre les conflits entre un administré et l'administration et non entre deux administrés le Comité doit se nommer « comité de médiation de voisinage » pour ne pas qu'il y ait de confusion.

Monsieur le Maire propose que ce point soit validé lors du conseil municipal du mois de septembre.

Le Conseil est d'accord avec cette proposition.

### **18-TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES ANNEE 2020**

Par tirage au sort en séance publique, Monsieur le Maire est chargé de désigner 3 personnes sur la liste électorale générale de la Commune.

Ces opérations doivent se faire publiquement,

Sachant que la liste électorale générale comporte 119 pages,

- un premier tirage donne le chiffre de la page de la liste générale des électeurs,
- un deuxième tirage donne le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré,
- cette opération est renouvelée trois fois.

Après établissement de la liste, le Maire est chargé d'avertir les personnes tirées au sort par courrier leur demandant de préciser leur profession afin de compléter le formulaire de la liste préparatoire.

#### **TIRAGE AU SORT :**

1 <sup>ère</sup> personne	Monsieur François THIERRY	n° d'électeur	1053
2 <sup>ème</sup> personne :	Monsieur Frantz AUDEL	n° d'électeur	20
3 <sup>ème</sup> personne :	Monsieur Thibault BURCKEL DE TELL	n° d'électeur	1221

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **19-CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le Maire explique au Conseil qu'il s'agit ici d'augmenter le nombre d'heures de deux postes actuellement à 31h00 et à 21h15. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la suppression des postes existants et à la création de nouveaux postes.

Le Maire ajoute que ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du comité technique du centre de gestion.

#### Premier poste à supprimer :

- Adjoint administratif principal de deuxième classe à 31h00 par semaine

#### Poste à créer :

- Adjoint administratif principal de deuxième classe à 35h00 par semaine

#### Deuxième poste à supprimer :

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal deuxième classe à 21h15 par semaine

-

#### Poste à créer :

- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal deuxième classe à 28h00 par semaine

Monsieur le maire demande au Conseil son accord pour la suppression de postes et la création de deux nouveaux postes tels que décrits ci-dessus.

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## QUESTIONS DIVERSES

### **Allée verte :**

Madame Sieg demande quels aménagements sont prévus autour de l'Allée Verte en lieu et place des barrières de police mises en place il y a quelques semaines.

Monsieur le Maire informe Madame Sieg que les barrières de police sont provisoires dans l'attente de mise en place de poteaux bois tout autour de l'Allée Verte afin d'empêcher les stationnements dans cette zone boisée. L'installation est prévue avant le 15 août.

### **Police Municipale :**

Monsieur De Busschère souhaite revenir sur le projet de convention avec la police municipale de Chantilly évoquée plus tôt par Monsieur le Maire.

La Police Municipale est subordonnée au Maire de Chantilly actuellement puisqu'elle intervient exclusivement sur son territoire et dans la mesure où les membres de cette police ne sont pas des officiers de police judiciaire, ils dépendent entièrement du Maire qui lui est OPJ.

Si elle doit intervenir sur notre territoire sera-t-elle sous la responsabilité du maire de Vineuil saint Firmin.

Le Maire répond par l'affirmative et il s'agit d'ailleurs d'un point très important car sans cette délégation de responsabilité il ne pourra pas y avoir de convention.

Monsieur De Busschère demande si le Maire sera en mesure de leur dire ce qui doit être fait.

Ce dernier répond par l'affirmative mais avec une certaine marge de manœuvre tout de même. Ils devront rendre des comptes au Maire et demander les suites à donner pour certains cas.

### **Coronavirus :**

Monsieur De Busschère demande si des décès liés au coronavirus ont été recensés sur le territoire de la commune et s'il y a un stock suffisant de masques.

Monsieur le Maire répond qu'aucun décès lié au coronavirus n'est à déplorer sur notre territoire et que la commune possède actuellement un stock conséquent de masques chirurgicaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

